

Image not found or type unknown



commission de l' agent immobilier

Par **faust56**, le **06/05/2009** à **23:33**

L agent immobilier qui m'a mis en relation avec l' acquereur potentiel de ma maison souhaiterait toucher la commission personnellement sans passer par son patron (l'agence). De surcroit, il souhaiterait être payé en liquide à auteur de 10/100. Je vous demande de me donner toutes les infos possibles; légales et jurisprudentielles afin que je puisse protéger mes arrières et rester dans la légalité.

PS: l' agent immobilier en question menace de faire échouer la vente